Violences et cultures juvéniles

La mise en perspective historique permet de prendre distance par rapport à des évidences, comme celle d'assimiler violence et jeunesse, et de montrer que les conflits sont inscrits dans le fonctionnement normal des rapports sociaux. Au XIVe siècle, certains types de violence font l'objet d'usages ritualisés. L'évolution aboutit au XXe siècle à la régulation étatique, l'État détenant le monopole de la violence légitime. Cette civilisation des mœurs a des effets sur la manière de concevoir la jeunesse, qui devient une période autonome qu'il faut encadrer.

XAVIER ROUSSEAUX ET DAVID NIGET

Dans notre société médiatisée, qui veut comprendre la violence doit prendre distance par rapport à des concepts réifiés par l'action simplificatrice et sensationnelle des grands médias consensuels. Plutôt que d'évoquer la violence, nous parlerons donc des violences, plutôt que de désigner les jeunes, la jeunesse, nous parlerons de configurations juvéniles spécifiques ; enfin nous mettons en question l'assignation même de la violence à « la » jeunesse.

LA LONGUE DURÉE HISTORIQUE INVARIANTS ET STRATIFICATIONS CULTURELLES

Comment prendre distance vis-à-vis de phénomènes dans lesquels nous sommes immergés ? La réflexion historique et la mise en perspective de longue durée permet de relativiser un objet qui apparaît lisse et sans histoire. Ainsi, dans les débats actuels sur la violence et, en particulier, celle des jeunes, l'interprétation dominante se fait en termes de conflits culturels et renvoie à des catégories ethnicisées ou de conflits de civilisation. Or une telle interprétation nous amène à remettre au cœur du débat les propres origines des gens qui vivent sur notre territoire, c'est-à-dire leur historicité propre, de longue durée. En quoi notre conception de la violence est-elle le produit d'une longue stratification ? Quelle serait la part des invariants ou des résurgences périodiques ? Une telle démarche demande de problématiser un certain nombre d'éléments

des violences perçues en termes de genre, de communautés socioculturelles, de rapports d'inégalité, d'où l'utilité de plonger au cœur des structures élémentaires de la violence juvénile, dans une très longue durée occidentale, tout à fait comparable à d'autres longues durées — qu'elles soient africaines ou arabo-musulmane — que nous assignons spontanément dans les débats à l'explication ethnique.

Dans ce parcours, nous essaierons également de distinguer ce qui serait plutôt de l'ordre des racines, c'est-à-dire ce qui nourrit toujours, même quand nous l'avons oublié, notre conception de la violence ou de la jeunesse, et ce qui serait le fruit des expériences historiques, c'est-à-dire de couches culturelles successives qui auraient progressivement stratifié notre vision ordinaire de la violence et de la jeunesse.

DES RACINES MÉDIÉVALES : RITUALISER LA VIOLENCE

En remontant aux sociétés préindustrielles, l'homicide, le viol ou l'injure font l'objet de représentations des élites. Dès le Moyen-Âge, un des premiers juristes médiévaux dit de l'homicide qu'il est un conflit qui a mal tourné. « L'homicide vient quand il y a un conflit, une tension entre les gens, de la tension naît une "laide parole", de l'insulte souvent on en vient aux coups et des coups souvent on ramasse un cadavre. » Cette description que ne renierait pas un anthropologue met l'accent sur le conflit et le continuum entre les formes de violence, depuis la tension entre deux individus jusqu'au cadavre. À l'opposé, quelques siècles plus tard, au XVI^{e} siècle, un des fondateurs du droit pénal européen, le Brugeois Josse de Damhouder, développe une vision toute différente : l'homicide est le deuxième crime qui naquit sur la terre, après la prévarication et la désobéissance d'Adam et Ève. Évidente référence à l'histoire mythologique d'Abel et Caïn, deux frères qui s'entretuent, et permettent à l'auteur de considérer l'homicide comme un péché majeur.

Un autre type de comportement, le viol collectif, a fait également l'objet de représentations différentes dans le passé. Documenté au Moyen-Âge, dans la société occidentale, comme une pratique tout à fait acceptable et acceptée, pour autant bien entendu qu'il soit pratiqué par des jeunes célibataires et que les victimes soient des victimes désignées, stigmatisées, soit des jeunes filles célibataires. Dans ce cadre-là, le viol est toléré comme un comportement ritualisé, qui donne lieu à une compensation monétaire, mais rarement à la stigmatisation morale. En revanche, commis par des mariés sur des femmes mariées ou des religieuses, il devient un crime passible de la peine capitale.

Enfin l'insulte, les insultes favorites : « voleur », « va b… ta mère », sont attestées dans les villes médiévales. D'autres ont perdu leur force évocatrice : ainsi se faire traiter de « fils ou fille de prêtre », ou de « sorcière » n'est guère insultant aujourd'hui. Plus intéressant, les sociétés médiévales considéraient

l'insulte comme performative, c'est-à-dire porteuse de sens collectif. La personne insultée se devait donc d'en demander réparation publique, sous forme de séances judiciaires en public, où l'agresseur verbal reconnaissait tenir l'insulté pour homme ou femme de bien et d'honneur. L'insulte devait être réparée au risque de justifier la mauvaise réputation ainsi encourue (Muchembled, 2008 ; Spirenburg, 2008).

PREMIÈRE MODERNISATION OFFENSIVE CIVILISATRICE ET DISCIPLINARISATION DE L'INDIVIDU

Cette longue période de fondement de notre identité occidentale connaît une rupture au XVI^e siècle. Différentes lectures de cette modernisation sont possibles : certains parlent d'une offensive éthique, d'un processus de disciplinarisation des mœurs. C'est toute la théorie de la disciplinarisation morale qui va partir de l'observation de cette période. « À la suite des maux de toutes sortes, des guerres, des hérésies qui chaque jour nous menacent, la jeunesse de notre temps devient sauvage, indomptée, intraitable et belliqueuse » ; la citation qui précède n'émane pas d'un président de la République, mais d'un jésuite liégeois des années 1580.

Encadrer cette jeunesse, la scolariser et lui apprendre à se civiliser devient l'obsession des pouvoirs civils et religieux. Le recours à la violence fait partie des interdictions : il est défendu d'entrer à l'école avec des armes, poignards et épées, qui seront déposés dans une chambre des armes à l'entrée du collège, défense également de dégrader les murs, les portes, les bancs, le matériel scolaire, d'y tracer ou d'y graver des inscriptions. Hors de l'école, la discipline doit être sévère, il n'est pas permis de glisser sur la glace en novembre, ni de se baigner au mois de mai, aux jours de congé il est déconseillé de jouer dans les rues, mais conseillé de se réunir en des endroits déterminés pour jouer ensemble, en parlant latin, pas question d'assister à des représentations ni à des jeux publics, ni de tenir un rôle dans un théâtre de la ville, les jeux de cartes et d'argent sont interdits, pas question non plus d'assister au supplice des condamnés à mort, sauf peut-être pour crime d'hérésie !

Ce processus de disciplinarisation est un phénomène neuf, qui vise à transformer les relations sociales. La violence physique devient un crime et la violence verbale est assimilée au blasphème et devient un enjeu de contrôle par toutes les autorités civiles et religieuses. L'individu modèle, un homme nouveau, maître de lui-même dans ses attitudes, sa vie familiale ou son intimité domestique se façonne dans cette culture d'intense culpabilisation personnelle et collective. Longtemps attribuée par le sociologue Norbert Elias à la noblesse, cette entreprise de « civilisation des mœurs » paraît liée en réalité à l'émergence d'une bourgeoisie urbaine, qui est le moteur du processus. Or cette classe moyenne, qui constitue la plupart de nos sociétés occidentales, est précisément celle-là qui a peur de la violence juvénile (Elias, 2003).

En outre, ce processus contribue à l'évolution d'un nouveau mode de gouvernance, qui se distingue de la forme traditionnelle du Moyen-Âge, grossièrement symbolisée par le suzerain féodal, un chef qui s'impose par son courage, son pouvoir, mais dont le pouvoir ne repose que sur lui-même. Le développement de l'État moderne privilégie une forme relativement permanente du pouvoir, représentée par une nouvelle figure : le fonctionnaire. Théorisé par le sociologue Max Weber, cet État développe une prétention à monopoliser l'usage légitime de la force, donc à monopoliser l'usage de la violence.

DEUXIÈME MODERNITÉ
GOUVERNER LA VIOLENCE ET GÉRER DES POPULATIONS

La deuxième modernité commence vers 1850, quand les sociétés occidentales sortent du monde agricole pour s'industrialiser et va jusqu'aux années soixante, c'est-à-dire les années où commence la désindustrialisation. Durant cette période, la jeunesse devient progressivement un âge, une période de la vie autonome. Les âges de la vie connaissent une segmentation croissante, depuis les nourrissons jusqu'aux adolescents. La société assigne au jeune de plus en plus de tâches spécifiques dans la journée. Jusqu'à la société industrielle, à douze ans, on entrait dans le monde adulte, par le biais de la socialisation du travail ou de la famille pour les filles, qui pouvaient d'ailleurs se marier à partir de treize ans.

La première étape consiste à les sortir du monde du travail pour aboutir à la scolarisation obligatoire, processus lent : une classe d'âge n'est entièrement scolarisée en Belgique jusqu'à douze ans que dans les années trente du siècle passé. Il s'agit ensuite d'intervenir sur le temps libre : la deuxième phase après la scolarisation consiste à encadrer la jeunesse hors des heures scolaires. Les mouvements de jeunesse sont une spécialité de nos sociétés occidentales, dont le résultat est une prise en charge des temps de loisirs du jeune de la classe moyenne.

Un processus parallèle est la « sécurisation » croissante des périodes comme la nuit ou des lieux comme le corps. À regarder les statistiques judiciaires sur la longue durée en Belgique, on observe que le problème de la première moitié du XIX^{e} siècle est l'homicide ; après 1850, ce sont les coups et blessures et, enfin, la violence verbale. Tout se passe comme si la puissance publique poursuivait des comportements de plus en plus nombreux, mais de moins en moins graves, ou des comportements de plus en plus verbaux et de moins en moins physiques (Kurgan-Van Hentenryck, 1999). Ensuite, après 1850, se développe la presse populaire qui, au tournant du XX^{e} siècle, véhicule auprès des bourgeois des villes les premières figures des jeunes délinquants, « apaches » parisiens ou nervis marseillais (Kalifa, 1995). Enfin, ce processus introduit une sexuation importante dans les institutions de prise en charge d'une jeunesse qu'il faut désormais encadrer : les garçons ont leurs écoles et un service militaire (1908) qui jouent un rôle très important dans la domestication de

la violence, tandis que les écoles pour filles et un réseau d'institution de protection de la jeunesse développent des attitudes plus réticentes vis-à-vis de la liberté des filles.

Le modèle dominant est celui de la classe moyenne nombreuse, qui va s'imposer aux autres groupes sociaux ; alors que, en 1850, familles nobles, bourgeoises, rurales et ouvrières ont des modes de vie différents, la tendance est à la « moyennisation » de la famille. Ce modèle normatif du couple monogame, stable, des enfants scolarisés, et même parascolarisés, s'impose progressivement à tous les groupes sociaux, y compris les classes populaires. Ce modèle est en crise à partir des années soixante et septante, essentiellement en raison de la crise d'un modèle socioéconomique de croissance ; le ralentissement, voire l'arrêt de l'ascenseur social apparaissant comme l'un des premiers freins, en particulier pour la jeunesse, considérée comme une classe intermédiaire avant l'entrée sur le marché du travail. La perception d'une entrée impossible sur ce marché entraîne une tendance à accepter ou à renforcer le stigmate du groupe d'âge. Au groupe d'âge se superpose la question des migrations nationales, puis internationales qui subissent, lors du blocage de l'ascenseur social, un phénomène d'ethnicisation des conflits de violence. L'assignation de causes de type ethnique porte sur des comportements qui ne sont pas nécessairement propres à telle ou telle ethnie.

HISTORIOGRAPHIE DE LA VIOLENCE ET IMAGINAIRE POLITIQUE

Comment la question de la violence, et précisément celle de sa légitimité, a-t-elle été traitée par les historiens ? La violence occupe dans l'imaginaire politique belge et français une place de choix, mais son interprétation reste ambiguë. Elle serait, d'une part, accoucheuse de révolutions et, à ce titre, progressiste, et, d'autre part, elle porterait la marque de l'archaïsme de populations qui résistent à la modernité étatique et centralisatrice ; à cet égard la violence serait donc conservatrice. Une première histoire quantitative principalement centrée sur les violences rurales avait assimilé la violence à la sauvagerie frustre de populations résistant à l'État et à la culture bourgeoise. Cette violence, condamnée par le « processus de civilisation » dominant était donc vouée, d'après cette lecture, à s'éteindre dans le dernier quart du XIX^{e} siècle, quand les campagnes sont enfin réunies à la nation. C'est la thèse d'Eugen Weber (Weber, 1983).

Une seconde histoire, parallèle, dont Maurice Agulhon est l'auteur au début des années septante, voyait dans les crises frumentaires, à l'occasion desquelles on brûlait et on pillait des marchés et on affrontait les gendarmes, une première manifestation de la lutte sociale organisée, une prise de conscience politique qui prépare la formation d'une opinion démocratique véritable (Agulhon, 1979). Voici donc deux lectures d'une même observation, le déclin des violences : l'une est disqualifiante, arguant que la violence est archaïsme, et l'autre, valorisante, interprétant la violence comme une manifestation de la lutte des classes.

Ainsi, la question de la légitimité de la violence s'inscrit non seulement dans les enjeux historiographiques, mais aussi politiques des années cinquante à septante, lors desquelles l'affiliation des historiens au marxisme, en France, est déterminante. Dans une sorte d'impasse intellectuelle, le traitement de la violence par les historiens va changer. Aux décomptes quantitatifs un peu hasardeux qu'on utilisait à l'époque va succéder une analyse anthropologique de la violence. Les travaux d'Alain Corbin, d'Elisabeth Claverie, suivis par ceux de Frédéric Chauvaud et François Ploux, consacrent une approche interprétative des violences.

Pour ces auteurs, la violence est un fait de culture, entendu comme une norme, une représentation du légitime et de l'intolérable. Leurs observations ne s'attachent plus uniquement à montrer la baisse linéaire des violences au XIX^e^ siècle, mais relèvent une diversification de leurs formes. N'est plus qualifiée comme telle uniquement la violence physique, mais aussi la violence morale, qui est inventée en droit, au milieu du XIX^e^ siècle pour protéger l'enfant des violences sexuelles, comme l'a montré Georges Vigarello (1998). Il s'agit de désigner comme violence un acte de séduction sexuelle qui offense l'enfant sans que celui-ci en ait conscience ou ne l'exprime même, car son agresseur dispose sur lui d'une autorité et d'une légitimité reconnues par lui.

Centrée sur l'étude anthropologique des sensibilités, qui permet une définition variable, labile de la violence, historiquement fondée dans la perception des acteurs sociaux, cette approche historiographique cherche à réinscrire la violence dans un horizon de sens, écartant l'hypothèse ancienne selon laquelle elle n'était que la manifestation d'une anomie sociale. Elle permet aussi de percevoir de manière plus fine la complexité de la question de la légitimité, laquelle est finalement dépendante d'un système de normes hétérogènes. En effet, certaines violences perçues comme illégitimes pour l'État et la bourgeoisie sont légitimes pour certains groupes sociaux. Ces différentes normes se confrontent, s'interpénètrent et s'acculturent aux XIX^e^ et XX^e^ siècles.

On a postulé à la suite de Max Weber la supériorité de l'État dans ce processus, mais un chantier historiographique s'ouvre aujourd'hui pour réévaluer les stratégies populaires à l'aune de leur capacité à instrumentaliser ce processus. On peut penser, par exemple, à la captation de la violence judiciaire dans les pratiques de vengeance, comme on a pu l'observer au XIX^e^ siècle, ou, sur un autre terrain, aux usages populaires de la justice en matière de correction paternelle se manifestant au sein de la nouvelle justice des mineurs inventée en 1912 en Belgique comme en France. En somme, entre une violence anomique et barbare et une violence légitimée uniquement par son caractère d'engagement politique, une nouvelle historiographie de la violence inscrit ces conflits dans le fonctionnement ordinaire des rapports sociaux.

Bibliographie

Agulhon M., 1979, *La République au village : Les populations du Var de la Révolution à la IIe République,* [2e éd.], Seuil.

Bourdieu P., 1984, « La "jeunesse" n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Minuit.

Elias N., 2003, *La civilisation des mœurs*, Pocket.

Kalifa D., 1995, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Fayard.

Kurgan-Van Hentenryck G., 1999, *Un pays si tranquille ? La violence en Belgique au XIXe siècle*, éditions de l'ULB.

Muchembled R.,2008, *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen-Âge à nos jours*, Seuil.

Spierenburg P., 2008, *A History of Murder. Personal Violence in Europe from the Middle Ages to the Present,* Polity Press.

Stanley Hall G., 1904, *Adolescence*, D. Appleton and company.

Weber E., 1983, *La fin des terroirs*, Fayard.

Vigarello G., 1998, *Histoire du viol du XVIe au XXe siècle*, Seuil.

L'ASSIGNATION DE LA VIOLENCE À LA JEUNESSE, PROCESSUS CULTUREL

Comment ce processus d'assignation de la violence à la jeunesse s'est-il constitué ? Selon l'historiographie, depuis le Moyen Âge jusqu'au XIXe siècle, la violence octroie aux jeunes certaines prérogatives, elle est considérée comme une valeur constitutive de leur identité sociale. Cela à condition d'en faire un usage mesuré et à des fins spécifiques, selon un rituel reconnu par tous, comme le *charivari*. En retour, cette violence confine les jeunes dans un espace politique restreint, car, comme l'avait suggéré Pierre Bourdieu, seuls l'âge et la sagesse confèrent le pouvoir (Bourdieu, 1984). Les frontières de la jeunesse sont donc l'objet de luttes de classement où l'âge biologique s'articule de manière très complexe avec l'âge social, ce dont témoignent parfaitement les sources judiciaires médiévales et de la première modernité, l'excuse de jeunesse étant une stratégie pour obtenir le pardon.

Tout au long des temps modernes, plus que le jeune, c'est le vagabond qui cristallise les peurs sociales. Ainsi du Moyen-Âge au XIXe siècle, on peut dire que la jeunesse n'est pas a priori condamnée pour ses frasques et sa brutalité pour autant qu'elle appartienne à une communauté sédentaire, qu'elle défende les coutumes et l'identité communautaires, et qu'elle tienne la patience comme première vertu politique.

Aux XIXe et XXe siècles, la jeunesse se différencie de l'âge adulte et se dédouble elle-même entre enfance et adolescence et apparaît de plus en plus différenciée par le genre (garçons et filles). Elle ne relève plus du même système normatif. Ce phénomène de distinction de la sensibilité au regard des classes d'âge, dont Norbert Elias avait indiqué qu'il était, pour la première modernité et pour les classes privilégiées, au cœur du processus de civilisation, s'applique désormais aux classes populaires. De plus en plus, l'enfance est associée à l'innocence et, selon un effet ciseaux, l'adolescence est jugée indisciplinée, voire troublée. Au début du XXe siècle, les travaux de psychologie infanto-juvénile, dont Granville Stanley-Hall incarne le modèle, vont conforter cette

vision, en conférant à l'adolescent une sauvagerie naturelle, selon une grille de lecture évolutionniste (Stanley-Hall, 1904).

Cet effet ciseaux contraste avec un traitement judiciaire harmonisé au XX^e siècle, selon la doctrine classique en Belgique de la « défense sociale ». Jeunes coupables comme enfants victimes sont désormais pris en charge par la nouvelle justice des mineurs. Enfance et adolescence sont considérées comme des populations à risque. Il convient donc autant de les protéger de la violence sociale que de protéger la société de leur violence. Plus compréhensive, affirmant le primat de l'éducation sur la punition, cette nouvelle approche élargit cependant le filet de prise en charge des institutions de contrôle social. Ainsi, le paradigme du risque, avatar de la rationalisation de la vie sociale et d'une nouvelle perception de l'avenir, est au cœur des processus d'assignation de la violence à la jeunesse. Si l'association de la violence à la jeunesse perdure, elle prend désormais les traits de l'anomalie, du pathologique, du risque. En somme, pour la jeunesse, au long des XIX^e et XX^e siècles, la violence sort de la culture pour devenir un stigmate. ■